



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2025/2026

SECTION U12-U13

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

Réunion en téléconférence du mardi 09.06.2026

Présents : Messieurs Jean-Luc BIDART, Robert RITTIMANN, Fabrice SIMON

Excusé : Monsieur Christian LABORDE

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les compétitions se déroulant sous forme de brassages, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date et d'horaire des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le jeudi 13h (réunion de la Commission) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse. Ces demandes doivent être faites par Footclubs.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U12 et U13. La non-utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « Rapport de constat d'échec » relatant le motif précis de la non-utilisation de la FMI (Art.17 des règlements sportifs du district). Dans tous les cas, la feuille de match doit être remplie avant le début de chaque rencontre.

Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

CHAMPIONS DE GIRONDE 2025/2026

U13 D1	Girondins de Bordeaux Fc 2
U13 D2	Lormont Us 1
U13 D3	Cenon Us 2
U13 D4	St Sulpice Jeunesse 1
U13 D5	Caudéran Agja 2
U13 D6	Médoc Océan Fc 1
U12 D1	Girondins de Bordeaux Fc 23
U12 D2	Lege Cap Ferret Us 21
U12 D3	Canéjan Es 21



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

U13 DÉPARTEMENTALE 1

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 2

DÉCISIONS

Malgré plusieurs rappels, la feuille de match de la rencontre 55299003 U13 D2 Poule A du 23.05.2026 opposant FC GIRONDINS DE BORDEAUX 4 – ALLIANCE DU MORON FC 1 ne nous est pas parvenue.

La Commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe FC GIRONDINS DE BORDEAUX 4.

FC GIRONDINS DE BORDEAUX 4 : Moins 1 point, 0 buts

ALLIANCE DU MORON 1 : 3 points, 3 buts

Malgré plusieurs rappels, la feuille de match de la rencontre 55278149 U13 D2 Poule B du 23.05.2026 opposant LIBOURNE FOOT 24 3 – LANDES GIRONDINES 1 ne nous est pas parvenue.

La Commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe LIBOURNE FOOT 2024 3.

LIBOURNE FOOT 24 3 : Moins 1 point, 0 buts

LANDES GIRONDINES 1 : 3 points, 3 buts

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Date	Compétition	Poule	Match	N° Club	Club	Équipe	Anomalies	Tarifs
23/05/2026	U13 D2	Poule A	55299003	500211	Girondins de Bordeaux Fc	4	Match perdu par pénalité	59,25 €
23/05/2026	U13 D2	Poule B	55278149	564925	Libourne Foot 2024	3	Match perdu par pénalité	59,25 €

U13 DÉPARTEMENTALE 3

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 4

RAS

U13 DÉPARTEMENTALE 5

RAS



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL
Procès-verbal de la Saison 2025/2026
SECTION U12-U13
COMMISSION COMPETITIONS JEUNES - GARCONS

U13 DÉPARTEMENTALE 6

DÉCISIONS

Malgré plusieurs rappels, la feuille de match de la rencontre 55300398 U13 D6 Poule C du 23.05.2026 opposant BRUGES ES 3 – ST MEDARD EN JALLES 4 ne nous est pas parvenue.

La Commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe BRUGES ES 3.

BRUGES ES 3 : Moins 1 point, 0 buts

ST MEDARD EN JALLES 4 : 3 points, 3 buts

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Date	Compétition	Poule	Match	N° Club	Club	Équipe	Anomalies	Tarifs
23/05/2026	U13 D6	Poule C	55300398	523443	Bruges Es	3	Match perdu par pénalité	59,25 €

U12 DÉPARTEMENTALE 1

RAS

U12 DÉPARTEMENTALE 2

RAS

U12 DÉPARTEMENTALE 3

RAS

Jean-Luc BIDART
Animateur de la Section U12-U13

Robert RITTIMANN
Secrétaire U12-U13